



MAIRIE VINCELLES
72 Grande Rue
89290 VINCELLES
Tel. : 0386422249

Groupe Scolaire de VINCELLES
Rue Saint Jean
89290 VINCELLES
Tel. : 0386940068

INSCRIPTION d'un enfant, scolaire et périscolaire

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Date de naissance de l'enfant :

Adresse :

Nom + prénom du représentant légal :

Inscription en classe de :

Date de la demande :

Numéro de téléphone :mail :

Demande validée par :

**M. le Maire, le :/...../.....
/...**

Tampon, nom et signature

La Directrice du groupe scolaire, le :.../...

Tampon, nom et signature

Inscription scolaire, dès réception des documents suivants complets :

- Certificat de radiation de l'ancienne école
- Dérogation du maire de la commune de résidence si habitant extérieur de VINCELLES
- Jugement du divorce avec notification de l'attribution de de l'autorité parentale
- attestations manuscrites de chacun des deux parents qui autorisent l'inscription à l'école
- Attestations manuscrites des deux parents qui signalent l'absence de problèmes de santé

*** Si problème de santé, le PROJET ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI) doit être mis en place par la famille avec le médecin traitant et le directeur de l'école**

PAI validé le : /...../..... (1 exemplaire à l'école et 1 exemplaire au centre d'accueil périscolaire).

Signature de la Directrice de l'école :

- Copie des vaccinations (carnet de santé à jour)
- Copie du livret de famille
- Attestation d'assurance responsabilité civile

Inscription périscolaire, dès réception des documents suivants complets :

(aucun enfant ne sera admis en accueil périscolaire sans inscription complète préalable)

- Dossier d'accueil périscolaire rempli pour tous les enfants inscrits à l'école (si accueil en urgence, dossier complet exigé)
- PROJET ACCUEIL INDIVIDUALISÉ validé par le directeur de l'école, le médecin et les responsables légaux de l'enfant, visé par MR LE MAIRE et archivé au CENTRE D'ACCUEIL PERISCOLAIRE

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

« Les informations collectées par le biais de ce dossier sont destinées à la gestion des inscriptions aux services de la Mairie de Vincelles concernés par les éléments. Conformément à l'article 32 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, Si vous avez une question concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter la déléguée à la protection des données de la Communauté d'Agglomération à l'adresse dpo@auxerre.com ou un courrier au 6 bis Place du Maréchal Leclerc 89 000 Auxerre. Vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL (<https://www.cnil.fr>).